



NATIONS
UNIES

EP

UNEP/MED WG.546/2



PNUE



PROGRAMME DES NATIONS UNIES
POUR L'ENVIRONNEMENT
PLAN D'ACTION POUR LA MÉDITERRANÉE

10 février 2023
Français
Original : Anglais

9^{ème} réunion des Correspondants nationaux du Programme d'action stratégique pour la conservation de la diversité biologique en région méditerranéenne (SAPBIO)

Barcelone (Espagne), 24 février 2023

Point 2 de l'ordre du jour : Organisation de la réunion

Ordre du Jour Provisoire Annoté

PNUE/PAM
CAR/ASP - Tunis, 2023

Note :

Les désignations employées et la présentation du matériel dans ce document n'impliquent pas l'expression d'une quelconque opinion de la part du Centre d'Activités Régionales pour les Aires Spécialement Protégées (SPA/RAC) et du Programme des Nations Unies pour l'Environnement concernant le statut légal de tout Etat, Territoire, ville ou zone, ou de ses autorités, ou concernant la délimitation de leurs frontières ou limites.

Ordre du Jour Provisoire Annoté

Introduction

1. Les Parties contractantes à la Convention sur la protection du milieu marin et du littoral de la Méditerranée (Convention de Barcelone) et à ses Protocoles ont adopté, lors de leur 22^{ième} réunion (Antalya, Türkiye, 7-10 décembre 2021), deux importantes stratégies, qui sont: (i) le Programme d'Action Stratégique Post-2020 pour la Conservation de la Biodiversité et la Gestion Durable des Ressources Naturelles dans la Région Méditerranéenne (Post-2020 SAPBIO; Décision IG.25/11), et (ii) la Stratégie régionale pour les aires marines et côtières protégées (AMCP) et les autres mesures de conservation efficaces par zone (AMCE) en Méditerranée pour l'après-2020 (Décision IG.25/12).
2. La Décision IG.25/11 a exhorté le Centre d'activités régionales pour les aires spécialement protégées (SPA/RAC) à fournir un appui technique pour la mise en œuvre du Post-2020 SAPBIO, par le biais de la coopération technique, d'activités de renforcement des capacités et de la mobilisation de ressources externes ; et a invité les organisations internationales, les agences de financement, la communauté internationale des bailleurs et les Parties contractantes concernés, le cas échéant, à prendre dûment en considération les actions prioritaires du Post-2020 SAPBIO dans leur programmation des actions d'appui en Méditerranée.
3. Le SPA/RAC accorde une importance capitale à une mise en œuvre opérationnelle et réaliste du Post-2020 SAPBIO soutenu par la Stratégie post-2020 pour les AMCP et les AMCE. À cette fin, le SPA/RAC a lancé un processus visant à élaborer et à initier la mise en œuvre d'une stratégie de mobilisation des ressources pour le Post-2020 SAPBIO, y compris la Stratégie post-2020 pour les AMCP et les AMCE, pour la période 2022-2030. Ce processus se fait en étroite consultation avec les Parties contractantes, ainsi qu'avec les organisations régionales et internationales membres du Comité consultatif du Post-2020 SAPBIO.
4. C'est dans ce contexte que le SPA/RAC convoque la 9^{ième} réunion des Correspondants Nationaux du Programme d'action stratégique pour la conservation de la diversité biologique dans la région méditerranéenne (SAPBIO). La réunion se tiendra à Barcelone, Espagne (HÔTEL CONDES DE BARCELONA, Passeig de Gràcia, 73, 08008 Barcelone), le 24 février 2023.
5. Le principal objectif de cette réunion est de :
 - Examiner les prochaines étapes de la mise en œuvre aux niveaux national et régional du Post-2020 SAPBIO ;
 - Réviser le document préliminaire de la Stratégie de Mobilisation des Ressources;
 - Avoir l'adhésion des pays aux projets qui seront présentés.
6. Les annotations suivantes à l'ordre du jour provisoire ont été préparées par le Secrétariat pour aider la réunion dans ses délibérations.

Point 1 de l'ordre du jour : Ouverture de la réunion

Document (s) d'information	UNEP/MED WG.546/Inf.1
	UNEP/MED WG.546/Inf.2

7. La réunion sera ouverte le vendredi 24 février 2023, à 9h00 par les représentants du pays hôte, de l'Unité de coordination du Programme des Nations Unies pour l'Environnement / Plan d'Action pour la Méditerranée (PNUE/PAM) - Secrétariat de la Convention de Barcelone et du SPA/RAC.

8. Tous les Correspondants nationaux de SAPBIO ont été invités à assister ou à désigner leurs représentants à la réunion.
9. Les organisations intergouvernementales ou non-gouvernementales compétentes membres du Comité Consultatif du Post-2020 SAPBIO ont également été invitées à désigner leurs représentants à la réunion en qualité d'observateurs.

Point 2 de l'ordre du jour : Organisation de la réunion

Document(s) de travail	UNEP/MED WG.546/1 Rev.1
	UNEP/MED WG.546/2

2.1. Règlement intérieur

10. Le règlement intérieur des réunions et conférences des Parties contractantes à la Convention pour la protection de l'environnement et du littoral de la Méditerranée et à ses Protocoles (UNEP/IG.43/6, Annexe XI) s'appliquera *mutatis mutandis* à la présente réunion.

2.2. Élection du bureau

11. Sous réserve de l'article 20 du règlement intérieur, la réunion élira, parmi les représentants des Parties contractantes, un président, deux vice-présidents et un rapporteur.

2.3. Adoption de l'ordre du jour

12. Sous réserve de l'article 14 du règlement intérieur, l'ordre du jour provisoire figurant dans le document UNEP/MED WG.546/1 Rev.1 et annoté dans le présent document sera examiné et proposé pour adoption par la réunion, y compris l'emploi du temps figurant en annexe au présent document.

2.4. Organisation des travaux

13. La réunion aura lieu pendant la matinée et l'après-midi du vendredi 24 février 2023. Les sessions sont prévues de 9h00 à 12h30 et de 14h00 à 17.00.
14. Il est prévu que la réunion aborde tous les points de l'ordre du jour dans le cadre des sessions prévues. Il est envisagé de clôturer la réunion à 5.00 pm, le 24 février 2023, après avoir adopté ses conclusions et recommandations.
15. Les langues de travail de la réunion seront l'anglais et le français. L'interprétation simultanée sera disponible pendant les séances plénières de la réunion.
16. Les documents préparés pour la réunion sont énumérés dans le document UNEP/MED WG.546/Inf.2 et disponibles, en anglais et en français, sur le site web dédié du SPA/RAC. Les participants sont encouragés à télécharger la documentation sur leur ordinateur avant la session.
17. Les documents de la réunion ne seront pas distribués en format papier. Les délégués sont priés de bien vouloir avoir leurs propres documents pour la réunion.

Point 3 de l'ordre du jour : Étapes entreprises en vue de la mise en œuvre du Programme d'action stratégique post-2020 pour la conservation de la biodiversité et la gestion durable des ressources naturelles en région méditerranéenne (Post-2020 SAPBIO) aux niveaux régional et national

18. Le Secrétariat présentera une brève mise à jour du suivi entrepris depuis la huitième réunion des correspondants nationaux du SAPBIO. Il informera la réunion des mesures prises pour lancer la mise en œuvre du SAPBIO post-2020 au niveau régional.
19. Les Parties contractantes présentes seront invitées à informer la réunion sur les étapes planifiées, initiées ou entreprises en vue de la mise en œuvre du Post-2020 SAPBIO au niveau national.

Point 4 de l'ordre du jour : Examen du projet préliminaire de la Stratégie de mobilisation des ressources pour la mise en œuvre du Post-2020 SAPBIO, y compris la Stratégie régionale pour les aires marines et côtières protégées (AMCP) et les autres mesures de conservation efficaces par zone (AMCE) en Méditerranée pour l'après-2020

Documents de travail	UNEP/MED WG.546/3
	UNEP/MED WG.546/4
	UNEP/MED WG.546/5
	UNEP/MED WG.546/6
	UNEP/MED WG.546/7

4.1. La stratégie de mobilisation des ressources

20. Le Secrétariat introduira et présentera le document de travail UNEP/MED WG.546/3 "Projet préliminaire de la Stratégie de mobilisation des ressources pour le SAPBIO Post-2020, y compris la Stratégie Post-2020 relative aux AMCP et aux AMCE, pour la période 2022-2030"
21. La réunion sera invitée à donner ses retours et commentaires sur la version préliminaire de la stratégie de mobilisation des ressources ainsi que toute information sur les initiatives pertinentes prises ou prévues à leurs niveaux dans ce contexte.

4.2. Le portefeuille de projets

22. Le Secrétariat introduira et présentera les documents de travail UNEP/MED WG.546/4 « Concept de projet 1 : Conservation de la biodiversité et promotion de l'économie bleue ainsi que l'atténuation et l'adaptation au changement climatique en Méditerranée par le biais des AMCP et des AMCE », UNEP/MED WG.546/5 « Concept de projet 2 : Rétablissement des habitats marins et côtiers clés en Méditerranée », UNEP/MED WG.546/6 « Concept de projet 3 : La conservation des tortues marines dans la région méditerranéenne : Préserver la fonction de l'écosystème et la résilience climatique grâce à l'amélioration des populations de tortues marines en Méditerranée » et UNEP/MED WG.546/7 « Concept de projet 4 : Catalyser l'action transformatrice des gouvernements et des parties prenantes pour stopper et inverser la perte de la biodiversité marine et côtière en Méditerranée », dans le but d'avoir l'avis des Parties contractantes sur leur participation et adhésion aux projets présentés.

23. Sous ce point de l'ordre du jour, chaque Correspondant national du SAPBIO doit faire part de la volonté de son pays de contribuer aux projets proposés et du type d'assistance et de collaboration dont le pays a besoin pour la mise en œuvre des activités proposées. Les informations fournies par les Correspondants nationaux seront compilées par le SPA/RAC afin de développer davantage les concepts de projets proposés.

4.3. Les prochaines étapes

24. Le Secrétariat informera la réunion des prochaines étapes proposées à être entreprises dans le cadre du processus de la stratégie de mobilisation des ressources du Post-2020 SAPBIO.
25. La réunion sera invitée à donner son avis, le cas échéant.

Point 5 de l'ordre du jour : Questions diverses

26. Au titre de ce point de l'ordre du jour, la réunion échangera sur toute autre question pertinente qui aurait pu être soulevée par les participants et convenue lors de l'adoption de l'ordre du jour.

Point 6 de l'ordre du jour : Conclusions et recommandations

27. Au titre de ce point de l'ordre du jour, la réunion examinera et adoptera un projet de conclusions et de recommandations qui résultera des discussions.

Point 7 de l'ordre du jour : Clôture de la réunion

28. La clôture de la réunion est prévue le vendredi 24 février 2023 à 17h00.

EMPLOI DU TEMPS PROPOSÉ

Vendredi 24 février 2023

08h30 – 09h00	<i>Accueil des participants et inscription</i>	
09h00 – 09h30	Point 1 de l'ordre du jour	Ouverture de la réunion
09h30 – 09h45	Point 2 de l'ordre du jour	Organisation de la réunion 2.1. Règlement intérieur 2.2. Élection du bureau 2.3. Adoption de l'ordre du jour 2.4. Organisation des travaux
09h45 – 10.30	Point 3 de l'ordre du jour	Étapes entreprises en vue de la mise en œuvre du Programme d'action stratégique post-2020 pour la conservation de la biodiversité et la gestion durable des ressources naturelles en région méditerranéenne (Post-2020 SAPBIO) aux niveaux régional et national
10.30 – 11.00	Point 4 de l'ordre du jour	Examen du projet préliminaire de la Stratégie de mobilisation des ressources pour la mise en œuvre du Post-2020 SAPBIO, y compris la Stratégie régionale pour les aires marines et côtières protégées (AMCP) et les autres mesures de conservation efficaces par zone (AMCE) en Méditerranée pour l'après-2020
11h00 – 11h15	<i>Pause-café</i>	
11h15 – 12h30	Point 4 de l'ordre du jour (Suite)	Examen du projet préliminaire de la Stratégie de mobilisation des ressources pour la mise en œuvre du Post-2020 SAPBIO, y compris la Stratégie régionale pour les aires marines et côtières protégées (AMCP) et les autres mesures de conservation efficaces par zone (AMCE) en Méditerranée pour l'après-2020
12h30 – 14h00	<i>Pause déjeuner</i>	
14h00 – 15h30	Point 4 de l'ordre du jour (Suite)	Examen du projet préliminaire de la Stratégie de mobilisation des ressources pour la mise en œuvre du Post-2020 SAPBIO, y compris la Stratégie régionale pour les aires marines et côtières protégées (AMCP) et les autres mesures de conservation efficaces par zone (AMCE) en Méditerranée pour l'après-2020
15h30 – 15h45	Point 5 de l'ordre du jour	Questions diverses
15h45 – 16h00	<i>Pause-café</i>	
16h00 – 16h45	Point 6 de l'ordre du jour	Conclusions et recommandations
16h45 – 17h00	Point 6 de l'ordre du jour	Clôture de la réunion